

Rapport de conformité sur l'accessibilité

Vous pouvez remplir un seul formulaire pour déposer un rapport portant sur 20 organismes. Pour ce faire, vous devez avoir les renseignements suivants sur chaque organisme :

- Dénomination sociale
- Numéro d'entreprise (NE9) ou identificateur LAPHO
- Nombre d'employés en Ontario
- Adresse

Les renseignements suivants doivent être les mêmes pour chaque organisme :

- Catégorie d'organisme
- Répartition du nombre d'employés (p. ex. 1-49, 50+)
- Certificateur
- Réponses à toutes les questions sur la conformité en matière d'accessibilité

Si ce n'est pas le cas, vous devrez remplir un formulaire distinct pour chaque organisme.

Remarque : Bien que les entreprises et les organismes sans but lucratif comptant de 1 à 19 employés ne soient pas tenus de soumettre un rapport de conformité en matière d'accessibilité, ils doivent tout de même se conformer à la LAPHO.

Renseignements sur l'organisation

Tableau 1 : Catégorie d'organisme, Répartition du nombre d'employés et Année de déclaration

Catégorie d'organisme (obligatoire)	Répartition du nombre d'employés (obligatoire)	Année de déclaration (obligatoire)
Entreprise ou organisme sans but lucratif	20 à 49 Employés	2026 BNP

Détails de l'entreprise

Comment compter vos employés ?

Dans votre dénombrement des employés, incluez toutes les personnes suivantes :

- les employés à temps plein ;
- les employés à temps partiel ;
- les employés saisonniers ;
- les travailleurs contractuels.

Ne comptez pas :

- les employés hors de l'Ontario ;
- les bénévoles ;
- les entrepreneurs indépendants.

Comment puis-je trouver mon numéro d'entreprise de l'ARC ou Identificateur LAPHO ?

Vous pouvez trouver votre NE9 comme suit :

- ouvrir une session dans Mon dossier d'entreprise de l'ARC ;
- vérifier votre avis de cotisation pour la TPS/TVH ou la société en vertu des détails de l'avis ;
- vérifier votre avis de crédit pour la TPS/TVH ;
- pour en savoir plus, visitez le site Web Numéro d'entreprise - Canada.ca (<https://www.canada.ca/fr/services/impots/numero-dentreprise.html>).

Si vous n'avez pas de NE9, veuillez communiquer avec aoda.assistance@ontario.ca pour recevoir un identificateur de la LAPHO.

Comment trouver votre industrie ?

Vous pouvez rechercher des codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) en utilisant le site Web de Statistique Canada (https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1369825).

Tableau 2 : Détails organisationnels de l'entreprise (maximum de 20)

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (obligatoire)	Nombre d'employés en Ontario (obligatoire)	Numéro d'entreprise (NE9) ou Identificateur LAPHO (obligatoire)	Nom commercial de l'organisme	Secteur qui décrit le mieux la principale activité commerciale de votre organisme (obligatoire)	Sous-secteur (obligatoire)	Groupe industriel (obligatoire)
Article n° 1	SPI SANTE SECURITE INC. SPI HEALTH AND SAFETY INC.	27	106137482	SPI SANTE SECURITE INC. SPI HEALTH AND SAFETY INC.	41 - Commerce de gros	418 - Grossistes- marchands de produits divers	4189 - Grossistes- marchands d'autres produits divers

Adresse commerciale

Adresse permettant de transmettre la correspondance à l'administrateur/au cadre dirigeant de l'entreprise, qui est responsable de la conformité de l'organisme pour la LAPHO.

Tableau 3 : Adresse commerciale de l'organisation (maximum de 20)

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (obligatoire)	Ligne 1 adresse (obligatoire)	Ligne 2 adresse	Ville (obligatoire)	Province ou État (obligatoire)	Code postal ou Zip code (obligatoire)	Pays (obligatoire)
Article n° 1	SPI SANTE SECURITE INC. SPI HEALTH AND SAFETY INC.	60 Gaston-Dumoulin	N/A	Blainville	QC (Quebec)	J7C 0A3	Canada

Adresse de correspondance

Adresse permettant de transmettre la correspondance à la personne responsable de coordonner les activités de conformité de l'organisme pour la LAPHO.

Tableau 4 : Adresse de correspondance de l'organisation (maximum de 20)

Numéro d'article	Dénomination sociale de l'organisme (obligatoire)	Ligne 1 adresse (obligatoire)	Ligne 2 adresse	Ville (obligatoire)	Province ou État (obligatoire)	Code postal ou Zip code (obligatoire)	Pays (obligatoire)
Article n° 1	SPI SANTE SECURITE INC. SPI HEALTH AND SAFETY INC.	60 Gaston-Dumoulin	N/A	Blainville	QC (Quebec)	J7C 0A3	Canada

Déclaration d'attestation

L'article 15 de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario exige que les rapports sur l'accessibilité englobent une déclaration attestant que tous les renseignements exigés ont été fournis et qu'ils sont exacts. Ces rapports doivent être signés par une personne qui a le pouvoir de lier l'organisme/les organismes.

Remarque : Est coupable d'une infraction à la Loi toute personne qui fournit des renseignements faux ou trompeurs dans un rapport de l'accessibilité aux termes de la LAPHO.

Le certificateur peut désigner une personne-ressource principale d'un ou de plusieurs organismes avec qui le Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité peut communiquer ; autrement, le certificateur représente le principal point de contact.

Certificateur : Une personne qui peut lier légalement l'organisme/les organismes.

Personne-ressource principale : La personne qui représentera le principal point de contact en ce qui concerne les problèmes d'accessibilité.

Attestation

☒ J'atteste que tous les renseignements sont exacts et que j'ai le pouvoir de lier l'organisation (obligatoire)

Date d'attestation (aaaa-mm-jj) (obligatoire) 2026-07-29

Renseignements sur le certificateur

Tableau 5 : Renseignements sur le certificateur

Nom de famille (obligatoire)	Prénom (obligatoire)	Titre du poste (obligatoire)	Numéro de téléphone d'affaires (obligatoire)	Numéro de poste téléphonique	Adresse courriel (obligatoire)	Autre numéro de téléphone	Numéro de poste téléphonique	Numéro de télécopieur
De Bonville	Vanessa	Directeur	450-420-2012	4092	vanessa.debonville@spi.com	N/A	N/A	N/A

Personne-ressource principale de l'organisme/des organismes

☐ Cochez si la personne-ressource principale est la même que le certificateur

Tableau 6 : Personne-ressource principale

Nom de famille (obligatoire)	Prénom (obligatoire)	Titre du poste (obligatoire)	Numéro de téléphone d'affaires (obligatoire)	Numéro de poste téléphonique	Adresse courriel (obligatoire)	Autre numéro de téléphone	Numéro de poste téléphonique	Numéro de télécopieur
Bourrelle	Magali	Chef des ressources humaines	450-420-2012	4581	magali.bourrelle@spi.com	N/A	N/A	N/A

Questions de conformité

Normes pour les services à la clientèle

Question 1. Votre organisation est-elle en conformité avec toutes les exigences applicables énoncées dans les Normes pour les services à la clientèle?

☒ Oui ☐ Non

Ressources pour la Question 1

- Lisez la partie IV.2 : Normes pour les services à la clientèle du Règlement de l'Ontario 191/11 (<https://www.ontario.ca/lois/reglement/110191%20#BK148> ↗)
- En savoir plus sur les exigences de la question 1 (<https://www.ontario.ca/fr/page/regles-en-matiere-daccessibilite-pour-les-organismes-du-secteur-public> ↗)
- Liste de vérification des normes d'accessibilité (<https://forms.mgcs.gov.on.ca/fr/dataset/on00125> ↗)

Commentaires au sujet de la question (Veuillez fournir des renseignements supplémentaires pour appuyer votre réponse à la question.)

SPI Santé Sécurité est en conformité avec les exigences applicables des Normes pour les services à la clientèle de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO/AODA). L'organisation a adopté une politique d'accessibilité officielle qui est partagé au public dans nos succursales.

Cette politique prévoit notamment l'utilisation d'appareils fonctionnels, l'accès aux animaux d'assistance et aux personnes de soutien, la diffusion d'avis lors de perturbations temporaires de services, la disponibilité de formats accessibles et de mesures de soutien à la communication sur demande, ainsi qu'un processus accessible de rétroaction et de traitement des plaintes.

De plus, tous les employés de l'Ontario reçoivent dans le cadre de leur parcours d'intégration une formation sur la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et sur les exigences applicables en matière d'accessibilité. Une formation supplémentaire est offerte lors de

changements aux politiques ou aux exigences législatives afin d'assurer le maintien de la conformité.